



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE TRADUCTION
ET D'INTERPRÉTATION

FACULTÉ DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION SÉJOURS À L'ÉTRANGER 2012-2013



ATTENTION : Les informations et délais figurant dans ce guide sont valables aussi bien pour les séjours obligatoires que pour ceux effectués dans le cadre du module libre.

OÙ CHERCHER DES INFORMATIONS ?

- Sites Internet des universités / institutions partenaires
En particulier les pages des services des Relations Internationales et les pages des Facultés concernées par vos études
- Site Internet du service des Relations Internationales de l'UNIGE :
→ <http://www.unige.ch/international/mobint/outgeneral.html> et www.erasmusinfo.ch
- Appréciations et conseils relatifs à la vie pratique et aux études formulés par des étudiants ayant effectué précédemment un séjour
→ à consulter au secrétariat des échanges
- Les personnes ressource :
→ le conseiller aux études,
→ les responsables de langue passive,
→ le secrétariat des échanges
→ le guichet Mobilité des Relations Internationales
- Directives, règlements et plans d'études
→ dispositions réglementaires
- Consulter régulièrement le panneau d'affichage "Echanges et Mobilité" et les pages "Mobilité" de la Faculté de traduction et interprétation

Les personnes ressource :

À LA FACULTÉ DE TRADUCTION ET INTERPRÉTATION		
Conseiller aux études et coordinateur de faculté (<i>departmental coordinator</i>)	Olivier DEMISSY-CAZEILLES Bureau M6263 (Uni-Mail)	olivier.demissy@unige.ch
Secrétariat des échanges	Catherine BEUCHOTTE Bureau M6256 (Uni-Mail)	catherine.beuchotte@unige.ch

RESPONSABLES DE LANGUE PASSIVE		
ALLEMAND	Gunhilt PERRIN	gunhilt.perrin@unige.ch
ANGLAIS	Ian MACKENZIE	ian.mackenzie@unige.ch
ESPAGNOL	Fernando PRIETO RAMOS	fernando.prieto@unige.ch
FRANÇAIS	Mathilde FONTANET	mathilde.fontanet@unige.ch
ITALIEN	Giancarlo MARCHESINI	giancarlo.marchesini@unige.ch
	Giovanna TITUS-BRIANTI	giovanna.titus-brianti@unige.ch
RUSSE	Françoise MONAT	francoise.monat@unige.ch

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES UNIGE		
Pour séjours Erasmus	Marisol PEDROSA Bureau MR050 (Uni-Mail)	marisol.pedrosa@unige.ch
Pour séjours hors Erasmus	Gerd ROTHENBERG Bureau MR050 (Uni-Mail)	gerd.rothenberg@unige.ch
Coordinateur institutionnel Erasmus (<i>institutional coordinator</i>)	Olivier VINCENT Bureau M6361 (Uni-Mail)	olivier.vincent@unige.ch

Les étapes de la préparation de votre période d'études à l'étranger :

PERIODE	
Octobre	<p><u>SÉANCES D'INFORMATION :</u></p> <p>Suite à la <u>séance obligatoire</u> d'information générale du mois d'octobre, des séances par langue de destination seront organisées par les responsables de langue passive. Des informations spécifiques aux universités d'accueil vous seront communiquées.</p> <p>→ Consultez le panneau d'affichage "Mobilité" et lisez attentivement les directives.</p>
Novembre	<p><u>DEMANDE DE PLACE D'ÉCHANGE :</u></p> <p>A partir du 31 octobre, il vous faudra remplir le formulaire en ligne du site des RI (http://ri.unige.ch:8001), l'imprimer et l'envoyer par courriel, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation rédigés dans la langue de destination, à l'adresse suivante : mobilite-eti@unige.ch.</p> <p>ATTENTION : les règles suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sauf demande de dérogation, le séjour obligatoire doit s'effectuer au semestre de printemps. • A l'exception des destinations suisses ou russes, vous êtes tenus d'indiquer trois universités préférentielles parmi celles ayant un accord avec la Faculté de traduction et interprétation (cf liste sur http://www.unige.ch/eti/enseignements/mobilite-echanges/universites-partenaires.html), mais <u>au maximum deux universités faisant l'objet d'un accord de mobilité institutionnel (accord plurifacultaire)</u>. • Un accord plurifacultaire ne peut pas venir après un accord facultaire ou Erasmus dans votre liste de priorités. • Les 3 universités doivent se situer dans la même aire linguistique telle que référencée dans la liste des universités partenaires de la Faculté. • Si vous souhaitez également partir dans le cadre du module libre, il vous faudra remplir un second formulaire. <p>→ Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 11 novembre 2011.</p> <p>Veuillez être attentif aux <u>délais</u> et aux conditions spécifiques à chaque destination. Pour plus d'informations, consultez le panorama des possibilités d'échange : http://ri.unige.ch:9000.</p> <p><u>Attention :</u> le calendrier académique est variable d'une université à l'autre et peut dès lors être un facteur déterminant pour le choix de votre période d'études à l'étranger.</p>
Décembre	<p><u>MOBILITÉ INSTITUTIONNELLE :</u></p> <p>Les dossiers sélectionnés par les responsables de langue passive (RLP) pour une destination de mobilité institutionnelle, <u>complétés par une lettre de recommandation du RLP</u>, seront examinés par la Commission de sélection interfacultaire (CSI), chargée de statuer sur les demandes. Le résultat de cet examen vous sera communiqué par courriel avant les vacances de Noël. En cas de refus, l'étudiant se verra dirigé vers une université au bénéfice d'un accord Erasmus.</p>

PERIODE	
Décembre - Mars	<p>MOBILITÉ ERASMUS :</p> <p>Examen des dossiers et prise de contact avec les RLP dès décembre.</p> <p>Vous recevrez un courriel vous informant de la destination qui vous a été attribuée fin février - début mars.</p> <p>Dans la mesure du possible, une de vos trois destinations préférentielles vous sera accordée. Le choix de l'université d'accueil est néanmoins tributaire de différents critères, tels que votre niveau linguistique, votre niveau d'étude au sein de la Faculté de traduction et interprétation, ou encore le niveau d'enseignement de l'université d'accueil.</p> <p>Pour les universités au bénéfice d'un accord Erasmus, une bourse d'étude pourra vous être octroyée, pour autant que vous remplissiez les conditions requises¹⁾. <u>Pour les destinations ne faisant pas partie des accords Erasmus, les étudiant-e-s ne reçoivent pas de bourse.</u> Par ailleurs, tous les étudiant-e-s bénéficient de l'exemption des taxes universitaires dans l'université d'accueil, ainsi qu'à l'UNIGE (hormis la taxe administrative de CHF 65.-)</p>

- 1) **ATTENTION : Seuls les ressortissants suisses ou d'un pays de l'UE peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus. Pour les autres bourses et/ou subsides disponibles, consulter la page du Rectorat <http://www.unige.ch/rectorat/Pbs.html>**

Les échanges de courrier, la confirmation de votre séjour, ainsi que les informations nécessaires à la préparation du séjour, vous seront communiquées par courrier électronique, à votre adresse e-mail "@etu.unige.ch".

RELEVEZ RÉGULIÈREMENT VOTRE MESSAGERIE !

La préparation d'un séjour à l'étranger implique un certain nombre de démarches administratives. En acceptant une place d'échange, vous vous engagez à respecter les formalités et procédures d'inscription, ainsi que les délais fixés, tant par l'UNIGE que par l'université d'accueil.

Tout désistement de votre part implique que vous en informiez par écrit le conseiller aux études et votre responsable de langue passive, en indiquant les motifs.

PERIODE	
Mars – Juin	<p><u>PRÉPARATION DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL :</u></p> <p>Les procédures d'inscription, ainsi que les délais fixés pour retourner les formulaires, varient d'une université à l'autre. Pour certaines d'entre elles, le délai d'inscription est fixé au 1^{er} mars ! Le secrétariat des échanges vous informera sur la manière d'accéder aux instructions et aux formulaires d'inscription (pages Internet, documents attachés, etc.)</p> <p>En règle générale, vous devrez vous inscrire en ligne sur le site Internet de l'université d'accueil et/ou compléter <u>un formulaire Erasmus (learning agreement), avec indication du choix des cours. Certaines universités imposent des restrictions, voire des obligations, concernant l'accès aux cours pour les étudiants d'échange.</u> Veuillez lire attentivement les instructions.</p> <p>Les formulaires d'inscription pour l'université d'accueil doivent en principe être signés par le conseiller aux études ainsi que par le coordinateur institutionnel Erasmus avant d'être envoyés à l'université d'accueil. Pour les destinations ne faisant pas partie des accords Erasmus, d'autres procédures d'inscription doivent être suivies.</p> <p>Certaines universités proposent des logements aux étudiants d'échange, et des formulaires ad hoc doivent être complétés et retournés. De plus en plus, l'inscription se fait en ligne. Veuillez également prêter attention aux journées d'accueil organisées pour les étudiants d'échange, ainsi qu'aux formalités à entreprendre concernant les couvertures d'assurance¹⁾ et les autorisations de séjour²⁾.</p> <p>→ Tous les formulaires ad hoc doivent être retournés à l'Université d'accueil dans les délais indiqués</p>

1) En règle générale, il faut obtenir de sa Caisse d'assurance une attestation spécifiant une couverture maladie + accident à l'étranger.

2) Attention au visa d'entrée qui peut être exigé (Etats-Unis, Australie, Russie, Europe pour les ressortissants non-Européens). La procédure d'obtention d'un visa est longue et il est conseillé de s'y prendre à l'avance.

Le secrétariat des échanges de la Faculté de traduction et interprétation se charge d'annoncer officiellement la candidature des étudiant-e-s à l'université d'accueil, et fournit des indications pour accéder aux démarches à entreprendre en vue de l'inscription. **Les étudiants ont la responsabilité de s'inscrire auprès de l'université d'accueil conformément aux procédures et aux délais indiqués.**

PERIODE	
Mai	<p><u>CONTRAT D'ÉTUDES PROVISOIRE :</u></p> <p>Le programme des cours que vous envisagez de suivre dans l'université d'accueil et dont vous avez déjà élaboré le projet doit d'abord être discuté avec le responsable de langue passive (RLP). Ce formulaire interne à la Faculté de traduction et interprétation doit être approuvé et signé par le RLP, ainsi que par le conseiller aux études.</p> <p>Dès qu'une place d'échange vous aura été attribuée, consultez le plan d'études sur le site Internet de l'université d'accueil et contactez sans tarder la/le responsable de la langue passive, qui vous conseillera dans l'élaboration de votre programme d'études. Le séjour obligatoire à l'étranger permet d'obtenir 30 crédits ECTS dans le cadre du cursus du Ba en communication multilingue. Si le séjour est effectué dans le cadre du module libre, les étudiants au Ba en communication multilingue peuvent valider au maximum 30 crédits. De même, 30 crédits au maximum peuvent être obtenus dans le cadre de la Ma en traduction.</p> <p>→ <u>Le contrat d'études provisoire, muni de la signature du RLP (dans le cadre du séjour obligatoire) doit être remis au conseiller aux études au plus tard le 15 mai 2012 (pour les départs au semestre d'automne) ou le 15 octobre 2012 (pour les départs au semestre de printemps).</u></p>
Au début de votre séjour	<p><u>CONTRAT D'ÉTUDES DÉFINITIF :</u></p> <p>En fonction de la réalité sur place, votre programme d'études pourrait subir quelques modifications. Si nécessaire, prenez contact par courriel avec votre responsable langue passive ainsi qu'avec le conseiller aux études et soumettez-leur vos modifications. Le contrat d'études définitif est le document de référence pour l'obtention des crédits à votre retour. Avant de nous être envoyé, ce document doit être signé par vous-même et par la/le responsable académique sur place.</p> <p>→ Formulaire à retourner au conseiller aux études dans les 3 semaines qui suivent le début des cours.</p>
A la fin de votre séjour	<p><u>PROCÈS-VERBAUX / JUSTIFICATIFS DES RÉSULTATS D'EXAMENS :</u></p> <p>Assurez-vous que les résultats obtenus lors de votre séjour feront l'objet d'un document officiel écrit. Il est de votre responsabilité d'obtenir ce document et de nous le transmettre dans les meilleurs délais afin que vos résultats puissent être validés par la Faculté de traduction et interprétation.</p> <p>Dans la mesure du possible, essayez d'obtenir vos résultats avant de quitter l'université d'accueil. En tous les cas, renseignez-vous sur la personne à contacter en cas de difficulté, et sur les éventuelles démarches à entreprendre. Certaines universités demandent une petite contribution financière pour l'obtention d'un document officiel.</p> <p>→ Justificatif officiel à transmettre au conseiller aux études dès que possible.</p>

PERIODE	
A votre retour	<p><u>APPRÉCIATION :</u></p> <p>La Faculté de traduction et interprétation, tout comme les étudiant-e-s qui vous succéderont, seront très intéressés par les appréciations que vous porterez sur votre séjour, tant sur le plan académique qu'au niveau des aspects pratiques. Les étudiant-e-s d'échange ayant bénéficié d'un séjour Erasmus seront, en outre, tenus de compléter un formulaire en ligne pour le Service des Relations Internationales de l'UNIGE, afin de toucher le solde de leur bourse.</p> <p>→ Le formulaire d'appréciation du séjour pour la Faculté de traduction et interprétation, doit obligatoirement être complété dès le retour.</p>

Le dernier mot à vos prédécesseurs :

C'était une super expérience pour moi de partir 6 mois là-bas, n'hésitez pas, vous ne le regretterez pas !

Abordez les étudiants anglophones, ils sont très ouverts. J'ai rencontré des gens formidables qui vont à leur tour venir en Suisse, cela crée des liens très forts et c'est la meilleure manière de faire des progrès.

Ne vous découragez pas si, au début, vous vous sentez un peu seul et perdu dans cette grande ville. Gardez l'esprit ouvert et votre optimisme, et soyez curieux. A la fin de votre séjour, vous verrez que votre patience et votre bonne volonté seront récompensées ...

J'ai vraiment passé un semestre paradisiaque et je souhaite à tout le monde de faire au moins une fois la même expérience.

Gardez votre sang froid et faites les choses les unes après les autres, vous serez largement récompensés.

Faire partie d'un club sportif ou d'une société aide à s'intégrer.

Je vous conseille de participer à la journée d'orientation où tout vous sera expliqué

Ne pas perdre patience si les réponses tardent à arriver... l'administration vaut ce qu'elle vaut ! Il me paraît utile de discuter avec des étudiants qui sont déjà allés à l'étranger avant de partir.

Cela a été une expérience très enrichissante, tant sur le plan de la vie sociale, que de la connaissance et du perfectionnement de la langue.

CHECK LIST

QUOI	COMMENT	QUAND	✓
Dossier de demande de place d'échange	Inscription en ligne sur le site des Relations internationales. Transmettre le formulaire par e-mail (mobilite-eti@unige.ch) au secrétariat des échanges, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation, rédigés dans la langue de destination (documents pdf).	Dès le 31 octobre 2011 11 novembre 2011	
Formulaires d'inscription dans l'université d'accueil	Suivre les procédures indiquées par l'université d'accueil et par le secrétariat des échanges	Selon délais indiqués	
Contrat d'études provisoire	Remettre au conseiller aux études, une fois approuvé et signé par tous les responsables académiques	15 mai 2012 (sem. d'automne) ou 15 octobre 2012 (sem. de printemps)	
Contrat d'études définitif	Envoyer au conseiller aux études, une fois approuvé par le responsable académique de l'université d'accueil	Dans les 3 semaines qui suivent le début des cours	
Résultats obtenus dans l'université d'accueil	Transmettre ou vérifier que les justificatifs officiels ont été transmis au conseiller aux études	Dès la fin de votre séjour	
Appréciation de votre séjour	Transmettre les formulaires ad hoc aux instances concernées	A votre retour	

TOUS LES FORMULAIRES PEUVENT ÊTRE IMPRIMÉS VIA LE SITE INTERNET DE LA FACULTÉ